

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 18 h 30, le Comité Syndical du S.I.R.T.O.M. légalement convoqué, s'est réuni en Assemblée Générale dans la salle des fêtes à Milly la forêt sur École (Essonne), sous la Présidence de M. Pascal SIMONNOT, Président et Maire de Moigny sur Ecole.

→ Étaient présentes ou représentées 22/36 communes, les délégués ci-après désignés :

<b>Communes</b>	<b>Noms des délégués</b>	<b>TITUT.</b>	<b>SUP.</b>	<b>POUV.</b>
Amponville (CC PAYS DE NEMOURS)	M. CULATI Pierre	x		
	M. LEMAIRE Vincent			
	M. LESME Vincent			
Arville (CCGVL)	Mme THIBAUT Anne	x		
	M. BESLE Jean-Pierre			
	Mme SCHAFER Sylvie			
Blandy (CAESE)	Mme PENNERON Élodie			
	M. THIERRY Jean-Marc			
	M. CARON Frédéric			
Boigneville (CC2V91)	M. BOUSSAINGAULT Jean-Jacques	x		
	Mme LARGANT Eliane Abs excusée			
	M. QUIOC Benjamin			
Bois Herpin (CAESE)	MME THOUEMENT Evelyne			
	M. GUERTON Alain		x	
	M. VIRON Daniel			
Boutigny sur Essonne (CC2V91)	Mme BERGDOLT Patricia,			
	M. KERGRAIS Christophe			
	Mme FROMAGE Isabelle			
Bouville (CAESE)	M. MORICHON Michel	x		
	Mme CHENU Mélanie			
	Mme DESHAYES Adeline			
Brouy (CAESE)	M. CHAPART Roch	x		
	M. SABOURIN Laurent			
	M. GEORGES Luc			
Buno Bonnevaux (CC2V91)	M. DENIS Christian			
	M. COUDORO Bernardin			
	M. LE GLATIN Fabrice			
Burcy (CC PAYS DE NEMOURS)	Mme MESSIAS Marinette	x		
	Mme SUREAU Anne-Marie			
	M. CHALMETTE Philippe			
Champmotteux (CAESE)	M. HERBLOT Emmanuel			
	M. MOREAU Michaël			
	M. BOURREAU AUBERT Alain			

Châtenoy (CC PAYS DE NEMOURS)	M. CELADON Denis a donné pouvoir à M. Simonnot (Moigny)	X		X
	Mme PICOT Laurence			
	Mme BOURDON Claudine			
Courances (CC2V91)	M. FAUVIN Dominique,			
	M. OLLIVIER Jean-Philippe			
	M. GARCIA José			
Courdimanche / Essonne (CC2V91)	M. DUVAL Claude	X		
	M. CACHELEUX Jacques			
	Mme CATTIAUX			
Dannemois (CC2V91)	M. DURAND Fabrice			
	M. SAILLOUR Olivier			
	M. KADER Yann			
Fromont (CC PAYS DE NEMOURS)	M. JANSSEN Alexandre			
	M. JEAN BAPTISTE dit PARNY Olivier			
	M. COURTOIS Pascal		X	
Garentreville (CC PAYS DE NEMOURS)	Mme GORNES Laure			
	Mme BILLOQUET Caroline			
	Mme MAUPIN Shirley			
Gironville sur Essonne (CC2V91)	M. DOUGNY Lloyd	X		
	M. LESOURD Yann			
	M. BONINE Pascal			
Ichy (CCGVL)	M. PIC Thomas			
	M. POISSON Gérald			
	HUREAU Jean-Baptiste			
Larchant (PAYS DE NEMOURS)	M. MEVEL Vincent	X		
	M. MOUCHET Stéphane			
	M. GREGOIRE Jean-Luc			
La Forêt Sainte-Croix (CAESE)	Mme TOURAQUET Brigitte, Abs excusée			
	M. CROSNIER Guy		X	
	Mme RETHO Aude			
Maise (CC2V91)	M. DUPERCHE Claude	X		
	M. PONAMAN Rudy			
	Mme DAMIDE Cécile			
Marolles en Beauce (CAESE)	M. POISSON OLIVIER			
	M. FRANCOIS Gérard			
	Mme MEYSTER Chrystelle			
Mespuits (CAESE)	M. GUERIN Bertrand			
	Mme FURMAN Sabine			
	M. BABAULD Didier			
Milly la Forêt (CC2V91)	M. ANNA J-Marie	X		
	Mme FERLAY Amélie			
	M. BOULEY Bernard			

Moigny sur Ecole (CC2V91)	M. SIMONNOT Pascal a le pouvoir de M. CELADON (Chatenoy)	X		
	M. FOUCHER Yannick			
	M. MASSE Jean-Pierre			
Mondeville (CC2V91)	M. PESCHEUX Daniel	X		
	M. PAVY Loïc			
	M. GUYOT Eric			
Oncy sur Ecole (CC2V91)	M. NORMAND Jacques	X		
	M. COUDER Christophe			
	M. DELECOUR Bruno			
Obsonville (CCGVL)	M. COURTOIS Hervé			
	Mme BRIDET Lucile,			
	M. PRUD'HOMME Grégory			
Prunay sur Essonne (CC2V91)	M. RENONDIN Marc			
	M. PAGES Patrick			
	Mme GOURIO Lorène			
Puisselet le Marais (CAESE)	M. BIDAULT Fabien	X		
	Mme DEZERT Régine			
	M. GAY Bruno			
Roinvilliers (CAESE)	M. EGEL Pascal			
	M. FAVEL Patrice			
	M. NOUGIERE-DEJOUX Bruno			
Rumont (CC PAYS DE NEMOURS)	M. PRUVOT Yves			
	Mme BOURDON Corinne			
	M. SILVEIRA Domingo			
Soisy-sur-Ecole (CC2V91)	M. SCHIRO Georges			
	M. DELONG Philippe		X	
	Mme GAYON Hélène			
Valpuseaux (CAESE)	M. MOUGIN Christophe	X		
	M. TOULOUSE Bernard			
	M. PERTHUIS Jean-Richard			
Videlles (CC2V91)	M. CHAMBON Christophe	X		
	Mme CABILLON Mélanie			

#### ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du dernier compte rendu
- 2- Affectation du résultat
- 3- Compte financier unique 2025 (CFU)
- 4- Compte épargne temps

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18 H 30.

M. Pascal SIMONNOT, Président du SIRTOM et maire de Moigny sur École souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité Syndical et remercie Monsieur Jean-Marie ANNA de nous accueillir dans sa commune.

Madame Anne THIBAULT, Maire de la commune d'Arville et Vice-Présidente est désignée, à l'unanimité, pour assurer le secrétariat de séance.

## 1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Il a été sollicité les éventuelles observations sur le compte rendu de la dernière réunion en date du 22 janvier 2026, puis sera proposé leur approbation, avec ou sans modification.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud-Francilien à l'unanimité, Approuve le dernier compte rendu du 22 janvier 2026 sans observation.**

## 2. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU)

Le Président rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au compte de Gestion

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par le receveur de la Trésorerie de La Ferté-Alais, le Compte Financier Unique établi par ce dernier est conforme en tout point.

Le Président a précisé que le Receveur a transmis au Syndicat son Compte Financier Unique avant le 30 juin de l'année en cours comme la loi lui en fait l'obligation.

Le Président a proposé d'adopter le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par le receveur de La Ferté-Alais, et il conviendra :

- **D'adopter** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025, à savoir :

SIRTOM DU SUD-FRANCIEN - SIRTOM - CFU - 2025

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	224 560,00	3 713 849,20	3 938 409,20
	Recettes réalisées (1)	B	226 298,42	4 022 532,50	4 248 831,92
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	996 848,74	4 849 018,12	5 845 867,86
	Dépenses réalisées (1)	E	127 029,55	3 966 263,19	4 093 292,74
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	99 268,87	56 269,31	155 539,16
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	772 289,74	1 135 168,92	1 907 458,66
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	871 559,61	1 191 438,23	2 062 997,84
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	871 559,61	1 191 438,23	2 062 997,84

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

**Section de fonctionnement : un excédent de 56 269.31 € sans les résultats antérieurs.**

**Section d'investissement : un excédent de 99 269.87 € sans les résultats antérieurs.**

- De donner pouvoir à M. le Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

M. le Président sort de la salle afin de procéder au vote et le confie à M. ANNA - Vice-Président, Vu l'exposé précédemment exposé par le Président, et le débat qu'il en suit,

M. ANNA, vice-président, procède au vote et annonce :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud-Francilien à l'unanimité,  
Adopte le compte financier unique (CFU) 2025.

### 3. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Président a donné l'étude de l'affectation du résultat de fonctionnement et proposera d'affecter le résultat de fonctionnement suivant l'extrait ci-dessous.

91408 Code INSEE	SIRTOM DU SUD-FRANCIEN SIRTOM	2025
---------------------	----------------------------------	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Comité syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :  
Nombre de membres présents :  
Nombre de membres exprimés :  
VOTES :  
Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	56 269,31
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 136 168,92
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser )</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>1 191 438,23</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	871 559,61
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>1 191 438,23</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>0,00</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>1 191 438,23</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud-Francilien à l'unanimité,  
Approuve l'affectation du résultat.

### 4. BUDGET PRIMITIF 2026

Le projet du budget 2026 s'inscrit dans le cycle annuel budgétaire de l'année. Il a été précédé par le rapport et débat d'orientations budgétaires qui a été délibéré et s'est tenu le 22 janvier 2026.

La présentation ci-dessous a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions budgétaires et comptables (M57).

Le SIRTOM a construit un budget primitif pour 2026, dans l'intérêt de ses 36 communes et de leurs usagers, en tenant compte des tarifs et prévisions budgétaires 2026 pour la collecte (ESD – SEMAER) et du traitement (SIREDOM) et de maintenir un équilibre sans recourir à l'emprunt.

Le vote du Budget Primitif général 2026 est en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4 694 522.27 €	4 694 522.27 €
Section d'investissement	1 044 109.61 €	1 044 109.61 €

Pour mémoire le Budget de Fonctionnement 2025 proposé était équilibré en dépenses comme en recettes de : **4 849 018.12 €**

Pour mémoire le Budget d'Investissement 2025 proposé était équilibré en dépenses comme en recettes de : **996 849.74 €**

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGÉTISÉ

Chapitre	Budgétisé
<b>Fonctionnement - Dépense</b>	4 694 522.27 €
011 - Charges à caractère général	4 301 372.27 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	211 050.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	52 100.00 €
67 - Charges spécifiques	0.00 €
Chapitre	Budgétisé
<b>Fonctionnement - Recette</b>	4 694 522.27 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 191 438.23 €
013 - Atténuations de charges	35 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 841.04 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	200 000.00 €
74 - Dotations et participations	3 245 143.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	10 500.00 €
77 - Produits spécifiques	1 500.00 €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 100.00 €

**Le chapitre Charge à caractère général**, est le plus important des dépenses de fonctionnement, intégrant :

- Les coûts de traitement du SIREDOM (1 588 186 €),
- Les coûts de collecte de ESD (1 472 457 €)
- Les coûts de collecte des PAV (175 359 € estimés)

**Le chapitre Autres charges de gestion courante** il regroupe les frais liés aux indemnités, cotisations et formation des élus.

**Le chapitre Charges spécifiques** concerne une provision pour régulariser des écritures sur exercice antérieur.

**Le chapitre Reprise sur provisions pour dépréciation** concerne les amortissements (en équilibre avec le chapitre 040 en recettes d'investissement).

**Le chapitre Résultat de fonctionnement – Excédent**, correspondant à l'excédent N-1

**Le chapitre Atténuations de charges** concerne le remboursement des frais et charges de personnel détaché.

**Le chapitre Produits des services** correspond à la facturation de la redevance spéciale.

**Le chapitre Dotations et participations** concerne le versement des Eco taxes versé par le SIREDOM, des participations TEOMI versée par les communautés de communes et d'Agglomération y compris la CCVE pour un quartier entre Boutigny et Vayres sur Essonne.

**Le chapitre Autres produits de gestion courantes** concerne la vente de sacs rouges, bacs cassés, composteurs et divers remboursements

**Le chapitre Produits spécifiques** correspond aux amortissements des subventions perçues.

**Le chapitre Reprise sur dépréciations** correspond à une dépréciation antérieurement constatée qui n'a plus lieu d'exister sur les créances irrécouvrables (cette prévision a été demandée par la trésorerie).

## **SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGÉTISÉ**

Chapitre ou compte	Budgétisé
<b>Investissement - Dépense</b>	<b>1 044 109.61 €</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 841.04 €
13912 - Subv. inv. actifs amort. - Régions	8 841.04 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>1 035 268.57 €</b>
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	10 000.00 €
2152 - Installations de voirie	25 000.00 €
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	30 000.00 €
21838 - Autre matériel informatique	10 000.00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	960 268.57 €

Chapitre ou compte	Budgétisé
<b>Investissement - Recette</b>	<b>1 044 109.61 €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	871 559.61 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	871 559.61 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 000.00 €
281351 - Amort. install générales.. des constructions - Bâtiments publics	25 000.00 €
28181 - Amort. installations générales, agencements, aménagements divers	26 000.00 €
281838 - Amort. autre matériel informatique	8 000.00 €
28188 - Amort. autres	71 000.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	22 600.00 €
10222 - FCTVA	22 600.00 €
13 - Subventions d'investissement	19 950.00 €
1322 - Subv. non transf. Régions	19 950.00 €

**Le chapitre Immobilisations corporelles** représente en outre l'achat de bacs (35 000 €), matériel informatique, installations générales sur bâtiment, matériel de transport, composteurs (25 000 €), achats de PAV (20 000 €) et caméra (30 000 €).

**Le chapitre Amortissement sur subvention** correspond aux amortissements obligatoires sur les subventions perçues.

**Le chapitre Solde exécution de la section**, correspondant à l'excédent N-1

**Le chapitre FCTVA**, correspond au retour de FCTVA N-2, le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA est un prélèvement sur recettes de l'Etat destiné à assurer une compensation de la charge de TVA que les collectivités supportent sur leurs dépenses d'investissement).

Pour rappel le taux de FCTVA est de 16.40 % appliqué au montant TTC.

**Le chapitre Subventions d'investissement**, il correspond au versement des subventions demandées.

**Le chapitre Amortissement des immobilisations**, il concerne les amortissements (en équilibre avec le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

Des extraits des inscriptions budgétaires ont été annexés à la note de synthèse.

**Il faudra retenir que ce budget 2026 permettra pour la seconde année consécutive de baisser la fiscalité sur la base de 300 000,00 € en déduction des appels à participation aux 4 EPCI.**

Il été proposé d'approuver le Budget Primitif au titre de l'année 2026, avec intégration du résultat antérieur.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud-Francilien à l'unanimité, Adopte le budget primitif 2026.**

## **5. COMPTE ÉPARGNE TEMPS**

Le Président rappelle que l'instauration du compte épargne temps est obligatoire dans les collectivités territoriales mais l'organe délibérant doit déterminer, après avis du comité technique (avis favorable en date du 27/01/2026), les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités d'utilisation des droits.

Il est ouvert de droit et sur leur demande aux fonctionnaires titulaires et aux agents contractuels de droit public, qu'ils occupent un emploi à temps complet ou un ou plusieurs emplois à temps non complet, sous réserve : qu'ils ne relèvent pas d'un régime d'obligation de service défini par leur statut particulier (cela concerne les professeurs et les assistants d'enseignement artistique), qu'ils soient employés de manière continue et aient accompli au moins une année de service.



Le compte épargne-temps peut être alimenté sans excéder le nombre total de 60 jours, il peut être alimenté par le report : d'une partie des jours de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20 (proratisés pour les agents à temps partiel et à temps non complet), ainsi que les jours de fractionnement ; de jours RTT ;

Les montants de l'indemnisation applicables sont ceux prévus par la réglementation en vigueur au moment de l'utilisation du CET.

La fermeture du CET est dans le cas de cessation définitive des fonctions, le compte épargne temps doit être soldé à la date de la radiation des cadres pour le fonctionnaire ou des effectifs pour l'agent contractuel de droit public.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical du SIRTOM du Sud Francilien,  
Approuve à l'unanimité l'instauration du compte épargne temps.**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19h15.

<b>Le Président,</b> <b>PASCAL SIMONNOT</b> 	<b>La Secrétaire,</b> <b>ANNE THIBAUT</b> 
---	--